Règlement du championnat de France du Gris de l'Artois

Le championnat de France du lapin « Gris de l'Artois » ne peut être organisé que sous l'égide du :

Club Français du Gris de l'Artois

Seul club reconnu par la Fédération Française de Cuniculiculture.

Lors de l'AG en date du 10 janvier 2016, il a été voté les points suivants :

Championnat individuel :

-Le championnat est valide seulement si la compétition rassemble un minimum de 30 sujets

-un champion mâle et un vice champion sont décernés par le ou les juges jugeant le championnat.

-une championne femelle et vice championne sont décernés par le ou les juges jugeant le championnat

Championnat d'élevage :

-un championnat d'élevage est organisé sur les 4 meilleurs sujets présentés par l'éleveur, en cas d'égalité le partage se fera sur les meilleurs résultats suivants 5ème, 6 ème, 7 ème ect…

Ce classement est effectué soit par un membre du bureau désigné par le conseil d'administration à défaut par le délégué régional du lieu où se déroule le championnat. Il est demandé aux organisateurs de fournir un catalogue soit rapidement après le jugement ou de mettre à disposition les résultats auprès de cette personne afin que les titres puissent paraitre au palmarès.

Les récompenses : la société organisatrice s'engage a fournir les récompenses (des lots, objets d'art ect …) pour le championnat individuel ainsi que pour les deux premiers du classement du championnat d'élevage. D'autres récompenses seront les bienvenues.

Les juges : le CFGA préconise une liste de juges, celle-ci est mise à jour lors des Assemblées générales. Liste choisi e lors de l AG en date du 16 juin 2018 : Thierry HEBERT, Christian HUIN, JJ MENIGOZ.

En cas d'indisponibilité de ces juges, la société contacte le président du CFGA qui pourra alors proposer d'autres juges

Au-delà de 40 sujets inscrits, deux juges sont souhaités avec un jugement de un sur deux (pair et impair), des porteurs sont mis à disposition par le comité organisateur.

Catalogue d'exposition : le comité s'engage à y insérer le bulletin technique et d'adhésion du CFGA.

Le conseil d'administration